

Des organisations non gouvernementales montent une alliance contre les procédures-bâillons qui minent leur travail et celui des médias. Des intimidations en augmentation

# LES ONG MUSELÉES

PROPOS RECUEILLIS PAR  
SOPHIE DUPONT

**Justice** ► A l'instar des médias, de plus en plus d'ONG font face à des actions judiciaires visant à les faire taire. Ces «procédures-bâillons» – ou Slapp, Strategic Lawsuits Against Public Participation – sont souvent le fait de multinationales accusées de violations de droits humains, de corruption ou de dégâts environnementaux. Face à l'amplification du phénomène, une quinzaine d'ONG ont formé une alliance contre les Slapp, avec l'association de journalistes Impressum. Le point avec Cybèle Schneider, de l'EPER (Entraide protestante suisse), qui a réalisé une enquête sur les procédures visant les ONG.

**Quand on parle de procédures-bâillons, on pense surtout aux médias. En quoi les ONG sont-elles concernées?**

**Cybèle Schneider:** Elles font un travail de recherche similaire à celui des médias et jouent ainsi un rôle de «chien de garde de la démocratie». En publiant des rapports critiques sur des pratiques contraires aux droits humains ou nocives pour l'environnement, elles peuvent devenir victimes de procédures-bâillons. Des entreprises – par exemple actives dans le domaine de l'extraction des matières premières, de la corruption ou du droit à la terre – les menacent de plainte ou entament une procédure judiciaire.

**Contrairement aux médias, les ONG font un travail militant. Elles n'ont pas les mêmes règles de déontologie que les journalistes...**

Je ne peux parler que pour l'EPER mais de notre côté, nous ne faisons pas de travail militant lorsque nous rédigeons un rapport. Nous nous basons sur des faits pour dénoncer des pratiques. Nous confrontons toujours les entreprises à ce que



Une famille de potentats réclame au Bruno Manser Fondsle retrait de 200 rapports sur le déboisement de la forêt pluviale en Malaisie. KEYSTONE

nous découvrons et cherchons à intégrer leurs réponses. Nous ne publions jamais sans preuves et évitons les jugements de valeur. Une fois la recherche effectuée, elle est relue par des avocates pour vérifier qu'il n'y ait pas d'atteinte à la personnalité. Je ne parle ici que pour l'EPER. Au sein de l'Alliance contre les Slapp, nous sommes en train de répertorier les pratiques des ONG et d'édicter des standards communs pour nos recherches.

**L'EPER a réalisé un sondage sur les procédures-bâillons auprès des ONG. Qu'en ressort-il?**

Ces procédures sont en augmentation, comme nous le soupçonnions. Entre 2010 et 2016, une seule plainte a été déposée. Depuis 2018, leur nombre s'est élevé à douze. Trois cas sont en ce moment devant les tribunaux. Les plaignants sont souvent des grandes entreprises ou des individus, qui ont un levier financier important. Les menaces sont également nombreuses. Des entreprises demandent de renoncer à publier un rapport ou d'y supprimer certains passages, sous peine de porter plainte. D'autres proposent

une conciliation. Cela aboutit parfois à l'ajout de leur point de vue, ou à la suppression d'une phrase qui dérange. Dans certains cas, des entreprises ou individus demandent de retirer tout le travail effectué. C'est ce qui est arrivé au Bruno Manser Fonds. Une famille de potentats réclame le retrait de 200 rapports sur le déboisement de la forêt pluviale en Malaisie.

**Quel impact cela a-t-il sur le travail des ONG?**

Cela a un clair impact en termes d'intimidation. Les plaintes sont synonymes d'un

risque financier parfois important. Certaines entreprises demandent des dédommagements qui atteignent des centaines de milliers de francs, affirmant par exemple que leur chiffre d'affaires a baissé à cause d'un rapport ou qu'elles ont perdu des marchés. Cela coûte de l'argent mais aussi beaucoup de temps. Les ONG deviennent extrêmement prudentes. Elles se professionnalisent, mais il y a aussi un effet dissuasif. On y réfléchit à deux fois avant de publier un rapport. Pourtant, ces enquêtes sont essentielles. Elles permettent aux consom-

mateur·ices de savoir d'où viennent les produits et si leur fabrication respecte les droits humains. Une confrontation entre quatre yeux entre une ONG et une entreprise qui a des pratiques problématiques n'a pas le même impact. Cela a plus d'effet si celle-ci sent qu'elle risque d'être mal vue. Un rapport de l'EPER a par exemple contribué à ce que Holcim cesse d'affirmer que son ciment «vert» était neutre en CO<sub>2</sub>. A la suite de notre enquête et d'une pression publique importante, le cimentier indique maintenant sa teneur en carbone de manière précise.



**«On y réfléchit à deux fois avant de publier un rapport»**

Cybèle Schneider

**Qu'attendez-vous d'une alliance contre les Slapp?**

Nous voulons déjà sensibiliser le grand public aux procédures-bâillons. Il s'agit aussi de lancer un processus politique, pour lutter contre ce phénomène. L'Union européenne est en train de développer une directive pour que les tribunaux reconnaissent les Slapp et les bloquent. En Suisse, on en est au stade de la réflexion. L'alliance a également instauré un fonds commun, pour aider les ONG et les individus concernés. I

## DES JOURNALISTES AUSSI VISÉS

Les menaces de poursuites contre les journalistes et les procédures-bâillons sont une stratégie de plus en plus courante pour restreindre la liberté de la presse. C'est en tout cas le constat d'Impressum, qui a rejoint l'alliance contre les Slapp.

Les journalistes sont visés par des entreprises ou des personnalités influentes, mais parfois même par des entités publiques, comme le montre le récent cas de la commune de Versoix (canton de Genève), qui a intenté plusieurs procédures judiciaires contre un journaliste de l'hebdomadaire satirique *Vigousse*. «Ce cas est singulier parce que c'est de l'argent public qui a été engagé dans la procédure, avec pour effet d'intimider un journaliste», observe Urs Thalmann, directeur d'Impressum. Comme les

ONG, l'association professionnelle des journalistes constate également un effet dissuasif. «Dans certaines rédactions, on ne touche pas à des sujets qui peuvent créer des problèmes. Ce renoncement se fait de manière officieuse», poursuit Urs Thalmann.

**Selon la Commission européenne, ces menaces et recours abusifs sont une forme de harcèlement à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits humains, qui ont «un effet paralysant sur la liberté d'expression, la liberté d'information et un débat public pluraliste».** En Suisse, le parlement n'est pas encore au stade de la prise de conscience. En réponse à une initiative parlementaire, la commission des affaires juridiques du Conseil

national a estimé qu'il n'y avait pas nécessité d'agir. «Rien n'indique, à l'heure actuelle, que le phénomène des procès-bâillons existe en Suisse ou que la liberté de la presse y soit menacée», écrit-elle. Un plan d'action national pour la sécurité des journalistes, sous l'égide de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), prévoit toutefois de collecter des données pour une meilleure compréhension de ces poursuites abusives.

La rédaction du *Courrier* est également touchée par des procédures-bâillons. Le cas le plus emblématique est l'affaire Gandur. L'homme d'affaires s'est attaqué au journal après la publication en 2015 d'un portrait intitulé «Mécène en eaux troubles» avant un vote du Conseil municipal de la Ville de Genève sur le Musée d'art et

d'histoire, qui devait accueillir une partie de la collection du milliardaire. Les multiples procédures – au civil et au pénal – ont coûté jusqu'ici plus de 100 000 francs au journal et des dizaines, voire des centaines, d'heures de travail. L'affaire est pendante devant la Cour européenne des droits de l'homme.

**Rédacteur en chef, Philippe Bach** croit en l'efficacité d'une jurisprudence en faveur de la liberté de la presse, pour que le monde politique prenne ses responsabilités. «Cela secouerait le cocotier. La Suisse s'est ridiculisée lorsqu'elle a été le seul pays dont la presse n'a pas pu participer aux révélations Suisse Secrets. Cela a alimenté l'image d'un paradis fiscal qui muselle ses médias», constate-t-il. SDT

### «RÉSISTER À L'AUTOCENSURE»

Spécialisée dans les enquêtes touchant les entreprises, Public Eye fait face à une multiplication des menaces et des actions en justice, particulièrement lorsqu'elle dénonce la criminalité économique. L'ONG n'a jusqu'ici jamais été condamnée. «L'angle d'attaque est souvent l'atteinte à la personnalité. Bon nombre de menaces ne viennent pas des grandes entreprises, mais plutôt d'hommes d'affaires qui instrumentalisent la justice pour faire taire les voix critiques», observe Géraldine Viret, porte-parole.

Le processus se répète. Lorsque l'ONG confronte la société ou l'individu aux faits découverts, ceux-ci envoient en guise de réponse des courriers d'avocat, menaçant de porter plainte en cas de publication. «Pour une enquête parue il y a plusieurs années, une multinationale active dans le négoce menace de nous réclamer 1,8 million de francs au motif que nous aurions porté atteinte à sa personnalité», illustre la porte-parole, sans dévoiler le nom de l'entreprise, une procédure de conciliation ayant encore cours. La question du risque juridique a pris une place importante dans les discussions stratégiques de l'ONG. «Nous voulons absolument résister à l'autocensure, qui peut venir de manière insidieuse», poursuit Géraldine Viret. Les procédures sont souvent multiples – pénales et civiles – et s'étendent sur plusieurs années. Elle mentionne le cas emblématique de l'ONG Swissaid, aux prises avec la société Valcambi, pour un rapport sur le commerce de l'or paru en 2020. Deux procédures sont engagées et l'audience principale du procès civil aura lieu cet automne. SDT